

**COMPTE – RENDU DU
PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA**

Séance du 15 décembre 2014
Convocation du 4 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le quinze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boncé sous la présidence de Monsieur Hervé HARDOUIN, Maire.

Étaient présents : Gilles RICHER, Eliane TARDIF, Thomas DUHAMEL – Adjoints, MAGUET Benjamin, DESNAULT Estelle, LOCHET Bruno, DAMAS Sébastien, DELAUNAY Joël, GERMOND Éric.

Absents excusés:

Absent non excusé : monsieur FAUCONNIER Bernard

Madame DESNAULT Estelle est nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

Vote des taxes 2015

Vote des taxes du service de l'eau :

Le budget de l'eau est globalement bénéficiaire malgré cela, le niveau d'endettement reste élevé et ne permet pas d'envisager de nouveaux gros travaux.

Le conseil propose :

- de ne pas augmenter le prix de l'eau ni celui de la location des compteurs,
- d'augmenter de 3% les taxes de raccordement au réseau principal de la commune,
- d'augmenter le branchement de 2%

Dans l'avenir, l'employé communal changera les compteurs d'eau par souci de réactivité et d'économie.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions.

Service de l'eau					
	2011	2012	2013	2014	2015
<i>compteur Ø 25</i>	20,25 €	24,30 €	25,03 €	25,28 €	25,28 €
<i>compteur Ø 40</i>	27,94 €	33,53 €	34,54 €	36,27 €	36,27 €
<i>raccordement réseau</i>	204,42 €	208,51 €	214,77 €	216,92 €	223.42€
<i>réouverture branchement</i>	51,17 €	52,19 €	53,76 €	54,30 €	55.92€
<i>prix de l'eau au m³</i>	1,98 €	2,02 €	2,06 €	2,08 €	2,08 €
<i>branchement</i>					
<i>pour 8m linéaire</i>	1 685,50 €	1 770,79 €	1 823,91 €	1 842,15 €	1878.99€
<i>par mètre supplémentaire</i>	47,24 €	48,18 €	49,63 €	50,13 €	51.13€

Le cimetière :

Proposition :

Augmenter les concessions et les superpositions de 1%.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix des concessions de 1%.

tarif cimetière					
<i>concession</i>	2011	2012	2013	2014	2015
<i>cinquantenaire</i>	569,90 €	581,30 €	598,74 €	604,73 €	610.77€
<i>superposition</i>	190,64 €	194,45 €	200,28 €	202,28 €	204.30€
<i>trentenaire</i>	283,44 €	289,11 €	297,78 €	300,76 €	303.76€
<i>superposition</i>	94,48 €	96,37 €	99,26 €	100,25 €	101.25€

Les eaux pluviales

<i>eau pluviale</i>					
<i>taxe raccordement</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>
<i>pour 8m linéaire</i>	<i>1 181,00 €</i>	<i>1 204,62 €</i>	<i>1 240,76 €</i>	<i>1 253,17 €</i>	<i>1278.23€</i>
<i>par mètre supplémentaire</i>	<i>47,24 €</i>	<i>48,18 €</i>	<i>49,63 €</i>	<i>50,13 €</i>	<i>51.13€</i>

Proposition :
Pour le raccordement, une augmentation de 2% est proposée.

L'augmentation a été acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Location jardins communaux :

Il a été rajouté «hors facture d'eau » car les compteurs sont relevés et facturés séparément.

Aucune augmentation n'est proposée par le conseil municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

<i>Location terrains communaux</i>					
<i>location jardins communaux</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>
<i>prix hors facture d'eau</i>	<i>10,30 €</i>	<i>10,51 €</i>	<i>10,83 €</i>	<i>10,94€</i>	<i>10.94€</i>
<i>location terres communales</i>					
<i>la Vigne</i>			<i>19,22 €</i>	<i>19,81 €</i>	<i>19.81€</i>
<i>les jardins (château d'eau)</i>			<i>36,46 €</i>	<i>36,82 €</i>	<i>36.82€</i>
<i>les jardins (bas du village)</i>			<i>27,72 €</i>	<i>28,00 €</i>	<i>28.00€</i>

Panneau publicitaire :

Une augmentation de 7% est proposée par le conseil municipal concernant la taxe communale.

Elle est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal

<i>emplacement publicitaire</i>				<i>65,38 €</i>	<i>69.95€</i>
---------------------------------	--	--	--	----------------	----------------------

Questions diverses :

Monsieur DELAUNAY fait un point sur le SDE :

- Le budget 2015 du SDE est de 13 millions d'euros par an.
- Intercommunalité comporte 3 syndicats : le SDE, le CIEL et le SDEI
- Les bornes de recharges électrique : pour des batteries de 22KW, elles seront rechargées en 1h15 min.
- La recharge aura un coût de 1€ pour 100km d'ici 2015, 2016.
- Pour l'éclairage public :
 - il y a deux contrats de maintenance actuellement, un à 19 € et un à 28€. Le premier prenant en charge uniquement l'allumage et le remplacement, le second le nettoyage en complément.
 - A partir de 2017, il y aura un seul contrat pour un montant de 23€ par point lumineux.

Monsieur DELAUNAY informe que le papier peint de l'escalier est fortement dégradé et demande si on peut l'arracher et refaire de la peinture.

- Le limon et les crémaillères sont détériorés, il va falloir prévoir les travaux.
- Il faudrait débarrasser un peu le grenier

Monsieur le Maire tient à préciser qu'il a refusé de donner l'accès à la salle de la mairie pour l'assemblée Générale de l'amicale pour des raisons de sécurité.

Monsieur GERMOND demande pourquoi les lumières sont restés allumées toute la journée. C'est quand l'employé communal a mis les guirlandes électriques au niveau de la décoration de la mairie, ça a fait un court-circuit.

Monsieur DUHAMEL propose de faire un courrier à son employeur pour obtenir des dons (panneaux extérieurs pour l'affichage, vestiaires).

Monsieur RICHER fait un point sur :

- les travaux :
 - L'enrobé sera normalement fini le 16 décembre 2014.
- Les finances :
 - Le solde restant sera facturé aux terrains, les subventions seront enlevées : cela fait un montant d'environ 10.000€ à répartir sur les quatre terrains. (environ 3500€ par terrain).
- Le bassin :
 - Les techniciens EDF sont venus posés un boîtier pour les sauts de tension.
 - Il peut disjoncter mais se relance automatiquement.
 - Il a été installé une marche forcée pour pouvoir relancer en cas de problème (régularisation, by-pass).
 - Il y a un problème sur le by-pass car il n'a jamais servi.
 - Il faudra certainement vider le bassin car le tuyau de vidange serait bouché.
 - Il y a une fuite après le compteur d'eau qui a été vue lors de la vidange

Monsieur le Maire fait un point sur les tablettes :

- Prix de vente 300€
- Prix achat d'un ordinateur portable : 300€
- Pack office 55 € /an
- Ordinateur voir si le pack est inclus ou non

Monsieur le Maire informe :

- qu'une des deux tablettes sera vendue au prix de 300€ et propose d'acheter un ordinateur portable du même montant et du pack office pour 55€ par an s'il n'est pas inclus dans le prix de l'ordinateur.
- que des guirlandes électriques seront achetées pour l'année prochaine.
- qu'en janvier, la haie de l'église sera enlevée.
- que l'amicale de Boncé fera son assemblée générale à Fresnay.
- qu'il faudra prévoir un tour de village au printemps avant le budget pour identifier les travaux à venir.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h06.